

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-AC96

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Mesmeur, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreirois, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	100 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	100 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'instaurer la gratuité des repas dans les restaurants universitaires pour tous les étudiants.

Selon l'Unef la précarité alimentaire des étudiants en 2024 est alarmante : 1 étudiant sur 2 (46 %) saute au moins un repas par jour faute de moyens financiers, tandis qu'un étudiant sur cinq ne mange pas à sa faim. Face à cette précarité grandissante, 200 000 étudiants sont contraints de bénéficier de distribution alimentaire régulièrement.

L'inflation atteint une hausse de 1.02 % pour les fruits et 2.67 % pour les légumes. Ces chiffres traduisent une réelle difficulté pour les étudiants à se nourrir sainement, et un risque important de développement de problèmes de santé affectant leur réussite dans leurs études. La hausse des prix de l'alimentation s'élève à 29.75 % depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron.

Du fait de la fin du repas à 1 € pour tous, 73 % des étudiant.es non boursiers déboursent en moyenne près de 400 € par an au lieu de 120 € pour se nourrir au CROUS. Ainsi en refusant de rétablir le repas à 1 euro pour l'ensemble des étudiants, c'est 73 % des étudiants non boursiers que l'État laisse subir de plein fouet la hausse constante de l'inflation.

Devant l'évidence, nous proposons que les CROUS proposent la gratuité des repas aux étudiants deux fois par jour afin que les tous étudiants puissent au moins manger à leur faim.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 « agence nationale de recherche » du programme 172 à hauteur de 100 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, vers l'action 02 « Aides indirectes » du programme 231 « Vie étudiante ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 172 et nous appelons le Gouvernement à lever le gage